

Déclaration liminaire conférence de presse des syndicats de la F- Santé : 03 /12/2019

Les syndicats de la F-Santé depuis leur création n'ont jamais observé de grève jusqu'à la date du 25 mai 2019. C'est dire que la grève n'est pas pour nous l'outil privilégié de lutte au regard de la sensibilité du secteur de la santé.

Cependant, depuis le deuxième trimestre de cette année, le secteur de la santé est confronté à une crise grandissante qui tire ses origines de l'inertie observée par le ministère de la santé dans la mise en œuvre des réformes structurantes dont la plus attendue est la mise en œuvre de la loi portant Fonction Publique Hospitalière (FPH) adoptée en Décembre 2017.

Plus d'une année après la signature du protocole d'accord du 31 Janvier 2018, et malgré les multiples interpellations des syndicats du secteur de la santé, l'application de la FPH, qui doit être un tremplin pour revitaliser les hôpitaux et booster les réformes liées à l'organisation du travail dans le secteur de la santé est sans cesse reportée avec des velléités d'application biaisée à minima qui la videra de toute sa substance.

Face à cette inertie et aux tentatives de remise en cause de certains pans de la FPH, les syndicats du secteur de la santé ont ainsi entrepris plusieurs actions pour attirer l'attention du gouvernement sur les risques inhérents. Il s'agit, pour ce qui concerne le collectif des quatre syndicats signataires de la présente :

- **d'une déclaration d'interpellation du gouvernement le 17 avril 2019 ;**
- **de la transmission d'une note d'interpellation le 23 avril 2019 au Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale ;**
- **de la tenue de sit-in avec dépôt de mémorandum dans toutes les treize (13) régions du Burkina le 21 mai 2019;**
- **d'une grève d'avertissement de soixante-douze heures du 22 au 25 mai 2019 avec un dispositif de service minimum ;**
- **de l'organisation d'une marche pacifique le 24 juin 2019 de la bourse du travail au ministère de la santé ;**
- **d'une grève d'une semaine allant du dimanche 30 juin 2019 au dimanche 07 juillet 2019 avec un dispositif de service minimum ;**
- **de l'observation d'une suspension de certaines activités pouvant être différées depuis le 07 juillet 2019 avec en moyenne 5 journées de services non faits par mois et par militants.**

Au regard de la situation sécuritaire avec le regain de violence et prenant en compte le nouveau chronogramme d'application de la FPH ainsi que la reprise des travaux sur la finalisation de certains textes d'applications, nous avons décidé de suspendre notre grève à partir du 04 Novembre 2019. Et ce malgré la coupure abusive dont nous avons été victimes en octobre, cela dans l'hypothèse que celle-ci soit une erreur qui sera vite corrigée en novembre. En constatant la poursuite des retenues abusives sur les

salaires des agents de santé malgré les réclamations déposées en début octobre, nous décidions d'aller en grève le 20 novembre pour 10 jours sur un préavis dûment déposé. Ces réclamations avaient été demandées par le ministère de la santé à la suite de l'intervention des médiatrices du Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes dans l'espace CEDEAO (REPSFECO). Il faut noter que depuis le dépôt du préavis le 4 novembre jusqu'au jour prévu pour la grève madame la ministre de la santé n'a pas eu l'occasion ni le temps de nous recevoir pour échanger autour de nos préoccupations contenues dans le préavis, dont la question des coupures abusives était centrale. Cependant, la F-Santé dans sa quête d'apaisement et au regard du contexte sécuritaire s'est engagée avec le Haut Conseil du Dialogue Social et le gouvernement représenté par le ministère en charge du dialogue social, dans un processus de trêve sociale. C'est à l'occasion d'un round de discussion que la question des coupures abusive a été abordée avec le gouvernement qui a rassuré les partenaires sociaux publiquement dans les ondes d'Omega FM et de BF1 le 19 novembre 2019, sur le fait que les retenues de salaires pour fait de grèves se feront conformément à la réglementation en vigueur. Il s'est engagé à rembourser les retenues opérées sur les salaires bien que les agents aient travaillé. La retenue va se faire en fonction des jours non travaillés. **« On ne fera pas de retenues pour les jours qui ont été travaillés. Deuxième élément qu'il convient de retenir, c'est qu'au Burkina, on applique le principe du 30ème indivisible. Même si vous faites une grève de 30 minutes dans la journée, on vous fait une retenue de salaire d'une journée. C'est ce principe qui sera appliqué. Un jour non travaillé, c'est ce jour qui sera coupé et non le mois. Nous avons convenu là-dessus parce que ce sont les principes qui encadrent les retenues pour fait de grève au Burkina », a expliqué le ministre Séni Mahamadou OUEDRAOGO ».**

Cet engagement public est à saluer, car respectueux de l'Etat de droit, mais aussi ayant eu le mérite d'un apaisement permettant aux populations de ne pas subir une grève de trop ; mieux la question des coupures abusives vidée, la F-Santé s'activerait avec le Haut Conseil du Dialogue social (HCDS) et le gouvernement pour avancer dans le processus de la trêve sociale. Nous saluons le courage du gouvernement et de son représentant qui a eu l'honnêteté intellectuelle en sa qualité de ministre de tous les travailleurs et Pr titulaire de droit public, enseignant le droit administratif dans les universités, d'indiquer publiquement la législation permettant de constater que certaines coupures avaient été faites de façon abusives.

Nous nous attendions à une note de madame la ministre de la santé adressée aux responsables des structures de santé les rappelant le principe du trentième indivisible au lieu du principe d'un paquet global qui n'est rien d'autre que le principe du mois indivisible aux antipodes du droit positif burkinabè. Au moment où nous nous adressons à vous, nous n'avons connaissance d'aucune note officielle adressée aux responsables rapportant la première note sur la base de laquelle les coupures ont été faites abusivement.

Mieux, certains DG d'hôpitaux et certains MCD, respectivement premiers responsables des hôpitaux et des districts n'ont pas été associés au mode de calcul des coupures abusives de salaires.

Pire, nous avons une centaine d'attestations signées par les premiers responsables des structures de soins qui nous décompte de façon exhaustive et par agent le nombre de journées de services non faits. Vous le constateriez vous-même le fossé est abyssal.

Au regard de ce qui précède, nous le disons haut et fort que les syndicats de la F-Santé ayant fait une grève légale sont victimes d'un acharnement euthanasique ! Pardon d'un acharnement thérapeutique préjudiciable à la qualité de l'offre de soins public.

Nous voudrions aujourd'hui prendre à témoins la population, l'opinion publique nationale et internationale, la société civile, les autorités religieuses et coutumière, les honorables parlementaires, le Premier ministre, le Président de l'Assemblée et enfin le Chef de l'État, du risque grave de détérioration du climat social lié à des retenues abusives ce mois de décembre. Cela fait 3 mois que nos soldes en banque sont négatifs ; nous devenons un danger pour la population en tant que soignants et nous ne voulons pas courir de risque pénal de poser de faux diagnostics ou de faire des soins inappropriés. Nous invitons donc l'ensemble les sages femmes, les infirmiers, les administratifs et les médecins à rester sereins malgré les l'arbitraire. Toujours dans le sens de l'apaisement et de la prévention nous adresserons au Premier ministre un fond de dossiers à titre d'information pour que du haut de sa sagesse reconnue, il puisse en tirer les conséquences de droit et de réparation.

Nous voudrions rappeler que les syndicats de la F-Santé sont legalistes et adhèrent au principe de retenue pour fait de grève, respectueux du droit positif burkinabé.

Nous finirons par vous souhaiter bonne fête en vous invitant à la prudence sur les routes.

Le Syndicat des Médecins du Burkina (SYMEB)

Le Syndicat des Sages-Femmes et Maïeuticiens et Accoucheuses du Burkina (SYFMAB),

Le Syndicat Autonome des Infirmiers et infirmières du Burkina (SAIB),

Le Syndicat des Administrateurs des Hôpitaux (SYNTAHSS),